



SNCF billets de trains "10 jours sensationnels"

Par **zilou25**, le **06/02/2009** à **10:28**

Bonjour à tous,

J'ai vraiment besoin de votre aide. Le mois dernier, j'ai commandé 1 billet de train sur Internet, aller-retour pour 2 personnes. J'ai entré mes coordonnées bancaires et au moment de valider mon achat, une petite fenêtre est apparue (toujours sur le site de la sncf) indiquant que mes numéros de carte bleue pouvaient être diffusés dans d'autres sites et avec la question suivante "souhaitez-vous continuer l'opération?". J'ai répondu NON. Pensant qu'il s'agissait d'un bug, j'ai renouvelé mon opération. Même petit message et même réponse de ma part. Le soir même en ouvrant ma boîte mail, je constate que la SNCF M'a envoyé 2 confirmations de commandes ! j'ai été étonné car j'avais stoppé les opérations. j'ai donc annulé mes commandes sur le net. Mon compte bancaire a bien été débité, 2 fois 144 euros. J'ai demandé le remboursement à la SNCF. Dans un premier temps la SNCF m'a dit de patienter jusqu'en fin de mois et qu'il y aurait un virement automatique sur mon compte. La seconde fois, la SNCF m'a répondu par la négative car il s'agissait des "10 jours sensationnels". Ai-je un recours ? j'ai vraiment besoin de récupérer mon argent. Merci par avance et bonne journée à tous.